

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 172/99

ÉFAI – 990909 – ASA 12/04/99

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

CRAINTES DE RETOUR FORCÉ / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

| | |
|------------------|---|
| AUSTRALIE | Demandeurs d'asile libyens avec leurs enfants (dont le nom n'est pas indiqué pour des raisons de sécurité) |
|------------------|---|

Londres, le 2 décembre 1999

Amnesty International craint vivement que les autorités australiennes ne réessaient très prochainement d'expulser le demandeur d'asile libyen et sa famille qu'elles avaient déjà tenté de renvoyer de force dans leur pays le 1^{er} décembre 1999. L'Organisation pense que s'il est renvoyé en Libye, cet homme risque fortement d'être torturé.

Le demandeur d'asile a fondé sa requête sur son appartenance au groupe d'opposition libyen illégal *Al Jabha al Wataniya li Inqaz Libya* (Front national de salut de la Libye), appartenance qui a été confirmée par Amnesty International. Le tribunal australien chargé d'examiner la situation des réfugiés n'a pas reconnu ce fait, bien que des documents en provenance des responsables du Front national de salut de la Libye, en exil, aient attesté de l'appartenance du demandeur d'asile à cette organisation. Cet élément est en grande partie à l'origine de la décision du tribunal de rejeter cette demande d'asile.

Le demandeur d'asile a fui la Libye en 1993 avec sa famille, après y avoir vécu plusieurs mois dans la clandestinité.

Amnesty International a également reçu des informations selon lesquelles les adultes de cette famille auraient été maltraités à l'aéroport alors qu'ils se trouvaient aux mains des agents de l'État qui essayaient de les renvoyer de force. Selon ces informations, ils auraient été insultés et maltraités physiquement et une infirmière aurait tenté d'administrer un calmant à l'un d'entre eux tandis qu'il était immobilisé par la force. Amnesty International croit savoir que le transporteur aérien a refusé de prendre ces passagers en raison de la condition physique de l'un des demandeurs d'asile. Ces personnes se trouvent maintenant dans un lieu de détention en Australie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'opposition politique n'est pas tolérée en Libye. Amnesty International continue de recevoir des témoignages faisant état de détenus politiques régulièrement torturés en détention au secret. Les détenus sont souvent torturés pour qu'ils fassent des « aveux » qui sont ensuite utilisés contre eux. Les coups, la pendaison par les poignets à un haut plafond, l'enchaînement à un mur pendant des heures, le matraquage, la suspension à une perche à laquelle le prisonnier est accroché par les genoux et les coudes, les décharges électriques, les brûlures de cigarette et les attaques de chiens méchants figurent parmi les tortures qui sont utilisées.

Amnesty International a recensé plusieurs cas de réfugiés qui, renvoyés en Libye, ont été arrêtés à leur arrivée et sont toujours détenus sans avoir été inculpés ni jugés. L'Organisation a également reçu des informations faisant état de réfugiés qui ont été torturés en détention lorsqu'ils ont été renvoyés en Libye.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / lettre par avion (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles cette famille risque d'être renvoyée de force en Libye et demandez que toute tentative de renvoi soit interrompue ;

– appelez le gouvernement australien à mettre fin au renvoi forcé de toute personne vers un pays où elle risque d'être soumise à de graves violations des droits humains, conformément aux obligations qui sont celles de l'Australie aux termes des instruments internationaux tels que la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

– exhortez le ministère de l'Immigration à réexaminer au fond cette affaire et à mener une enquête indépendante sur les allégations de mauvais traitements dont ces demandeurs d'asile auraient été victimes à l'aéroport ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics.

APPELS À :

| | |
|--|--|
| <p>Ministre de l'Immigration :</p> <p>Hon. Philip Ruddock MP Minister for Immigration and Multicultural Affairs Parliament House Canberra ACT 2600 Australie Télégrammes : Immigration Minister, Canberra, Australie Fax : 61 2 6273 4144 Formule d'appel : <i>Dear Minister, / Monsieur le Ministre,</i></p> | <p>Ministre des Affaires étrangères : Hon. Alexander Downer Minister for Foreign Affairs Parliament House Canberra ACT 2600 Australie Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Canberra, Australie Fax : 61 2 6273 4100 Formule d'appel : <i>Dear Minister, / Monsieur le Ministre,</i></p> |
|--|--|

COPIES À :

| |
|---|
| <p>Représentant régional du Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU :</p> <p>Mr. Hitoshi Mise Regional Representative UNHCR 9 Terrigal Crescent Canberra ACT 2606 Australie Fax : 61 2 6290 1315</p> |
| <p>ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Australie dans votre pays.</p> |

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*